

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2024

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 14 - présents : 13 - votants : 13 Convocation en date du : 13 septembre 2024 Affichée le : 13 septembre 2024	Le dix-huit septembre deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : DESLOIR Bernard Secrétaire de séance élu : FOUGERE Gilbert
---	---

N° 2024D410	APPROBATION CONVENTION NOTRE ECOLE FAISONS LA ENSEMBLE (NEFLE)
--------------------	---

Monsieur Sylvain SERVY, adjoint présente à l'assemblée une convention à intervenir avec l'Académie de Lyon ayant pour objet le financement de la cour de récréation de l'école primaire de la Commune dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

En signant cette convention pour une durée d'un an, l'État s'engage à verser à la Commune un montant maximum de 46.662 € pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention à intervenir avec l'Académie de Lyon, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Le Secrétaire de Séance
Gilbert FOUGERE



ROZIER EN DONZY, le 24/09/2024
Signé : le Maire, Didier BERNE

